RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# SAS ALMALIA HOLDING

Société par actions simplifiée (à associé unique)
au capital de 1.000 euros,
Siège social : [redacted]
RCS MARSEILLE 930 630 371

---

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**

**DU 6 JANVIER 2025**

Madame Anaïs BANNOURA,
Demeurant [redacted]
Associée unique et Présidente de la SAS ALMALIA HOLDING
A pris la décision suivante fixant la rémunération de la Présidente :

## DÉCISION UNIQUE

Madame Anaïs BANNOURA, associée unique et Présidente, décide qu'elle ne percevra aucune rémunération en 2025 au titre de son mandat de Présidente de la société, du 1er janvier au 31 décembre.

Elle pourra seulement prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à MARSEILLE, le 6 janvier 2025

**Madame Anaïs BANNOURA**
Associée unique et Présidente,

[redacted]